

**Mieux
Vivre à
Mésinges**

Liaison Autoroutière Machilly-Thonon

Concertation publique

Contribution habitants - Mésinges - ALLINGES

Les habitants du Hameau de Mésinges font partie des plus impactés par la construction de cette autoroute, et font part dans cette contribution de leurs inquiétudes et des demandes de prises en compte de leurs souhaits.

Implantation tracé :

Puisque apparemment il n'y aurait pas de possibilité que ce tracé s'éloigne de la zone habitée du hameau de Mésinges, le périmètre d'étude du désenclavement du Chablais inscrit au document graphique du PLU de la Commune d'Allinges, et qui découle de l'ancienne enquête publique, sera t'il celui de cette autoroute ?

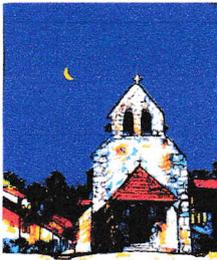
Ce qui serait logique puisqu'il était déjà prévu pour une deux fois deux voies.

Etude acoustique :

Une étude acoustique spécifique serait nécessaire en prenant en compte la topographie du village pour définir les masques nécessaires à la protection des nombreuses habitations qui dominent le tracé dans un rayon de 100 à 300 mètres. (Voir schéma tracé probable joint)

Impact visuel:

Comment sera traitée la cicatrice occasionnée par un tel ouvrage dans un environnement naturel d'une qualité exceptionnelle.



Mieux Vivre à Mésinges

Revêtement de la couche de roulement :

Le revêtement des voies de circulation devrait être au moins équivalent à celui mis en œuvre entre Annemasse et Machilly (Plat de Saint Cergues) au point de vue diminution des bruits émis par le roulement.

Vitesse :

Au droit du hameau de Mésinges, comme pour les autres zones fortement habitées, il serait souhaitable que la vitesse soit réduite à 90 km/h . Cette réduction a un intérêt pour la maîtrise du bruit émis, et aussi pour la moindre émission de CO2 et de particules fines.

Cette limitation de vitesse améliorerait la fluidité du trafic aux abords de la liaison avec le contournement de Thonon. (3 kms à 90 km /h à la place de 110 km/h = 25 secondes d'écart sur le trajet)

Craintes concernant la mise en concession :

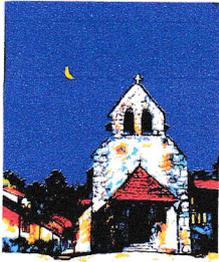
Les craintes de la mise en concession à une entreprise privée concernent l'étude définitive du tracé par cette entreprise. Ce qui veut dire qu'elle intervient après enquête publique.

Le but de l'entreprise privée, une fois la concession signée, sera de construire cette autoroute au meilleur coût au détriment de la prise en compte des nuisances infligées aux milieux humain et naturel.

Cette autoroute concédée de 16 kms devra supporter de nombreux coûts difficilement répartissables sur une si faible distance. (Centre d'entretien, garages véhicules, hangar à sel, matériel de déneigement, véhicules de patrouilleurs et d'entretien, locaux personnels y compris logements pour le personnel d'astreinte, personnels de Gendarmerie dédiés).

C'est pour ces raisons que la mise en concurrence risque de ne pas attirer des sociétés n'ayant aucune implantation dans un rayon raisonnable !

Un cahier des charges précis définissant au plus près le tracé et les mesures compensatoires devra être inclus dans l'enquête publique et l'appel d'offres de mise en concession.



**Mieux
Vivre à
Mésinges**

Le Chantier

Il faudra une bonne coordination pour les travaux dans la zone de Mésinges, où les accès seront difficiles par les petites rues du village pour les engins de chantier.

Y aura t'il un comité de suivi des études et des travaux incluant des élus et des associations des communes concernées ?

Pour le Comité, la Présidente



TRACE
PROBABLE

LIMITE EMPRISE
INSCRITE PLU

Dursilly

Les Grêts

Hameau de MESINGES
ALLINGES

© 2016 Google